

LA FILIÈRE BOIS SE STRUCTURE SUR ALÈS AGGLOMÉRATION

L'édition d'un guide des professionnels apporte aux entreprises liées à la forêt et au bois une meilleure visibilité.

Les acteurs de la filière Bois ont lancé l'action n°16 de la Charte forestière du Pays Cévennes : le premier guide des professionnels de la forêt et du bois. « *Nous souhaitons accompagner les forestiers dans leur développement, comme nous le faisons pour l'industrie ou l'agriculture* », a annoncé le président du Pays Cévennes lors de la présentation à la presse, le 8 novembre.

Développer l'identité forestière

Le guide de ces entreprises se veut être bien plus qu'un simple annuaire de professionnels : « *C'est un outil de communication pour valoriser la filière et renforcer l'identité forestière locale* », a indiqué Virginie Guiroy, technicienne du Pays Cévennes. « *La forêt s'étend sur 81 300 hectares, soit les deux tiers du territoire.*

Les forestiers ont un rôle important à jouer autour des enjeux économiques, touristiques et climatiques de demain. Une véritable culture forestière doit émerger », a plaidé Patrick Deleuze, vice-président du Pays Cévennes, en charge de la Charte Forestière.

Favoriser la création de projets

Les acteurs de la filière souhaitent favoriser la consommation de bois local. Cela ne peut être rendu possible que par la consolidation du réseau des 550 entreprises du territoire ou par l'amélioration de l'accès aux sites d'exploitation.

L'utilisation d'outils modernes, pour les forestiers comme pour les transformateurs, est également une piste. La création de projets faisant appel à la ressource bois par les maîtres d'ouvrages publics ou privés, comme la maison médicale de Cendras, est également essentielle.

L'inscription dans le guide est gratuite. Sa diffusion est programmée pour juin 2020.

Pays Cévennes

Adresse

ATOME, 2 rue Michelet, 30100 Alès

Téléphone

06 17 57 89 13

www.payscevennes.fr

A lire aussi